

Salaberry-de-Valleyfield, le 15 décembre 2015

Chers citoyens, Chères citoyennes,  
Madame la conseillère et messieurs les conseillers,

L'année 2015 tire à sa fin et le moment est venu de soumettre à votre attention de nouvelles prévisions budgétaires pour la prochaine année financière.

Si les années semblent parfois se ressembler quant aux programmes d'activité et aux grands travaux qui se réalisent dans notre communauté, quelles que soient les saisons, la planification et la gestion de ceux-ci varient sensiblement au gré des moyens et des ressources dont on peut disposer pour les réaliser. Pour les intéressés des affaires municipales, de nombreux changements sont survenus dans la structure des revenus des villes au Québec depuis quelques années à peine. Rappelons brièvement qu'en 2013, le Gouvernement du Québec a modifié la méthode de calcul et de retour de la TVQ aux municipalités ce qui a entraîné, dans le budget 2014 de la Ville, un manque à gagner net de 1,7 M\$. L'année suivante, le Gouvernement du Québec a réduit les transferts fiscaux de toutes les municipalités en adoptant un « Pacte fiscal » transitoire, ce qui a occasionné un manque à gagner des revenus de l'ordre d'environ 1 M\$ dans le budget 2015. Ces deux effets cumulés ont fait en sorte que le Conseil a dû adopter des mesures drastiques en termes de coupures budgétaires afin d'éviter que le fardeau de ces manques à gagner soit compensé par un accroissement démesuré des taxes de nos contribuables. Ces effets nous rattrapent aujourd'hui et il devient de plus en plus ardu de boucler un budget sans devoir faire des choix difficiles sur le maintien d'activités prisées des citoyens, sans ralentir la cadence de la réhabilitation de nos infrastructures (rues, réseaux, bâtiments) qui en ont vraiment besoin.

Qui plus est, vous avez tous et toutes ressenti, depuis plusieurs mois, le ralentissement économique qui témoigne du peu de vigueur du commerce local et de la santé fragile de nos industries. Ce que vous ressentez, nous le vivons chez-nous; les échéances des projets sont reportées, la construction a ralenti de sorte que les revenus de croissance anticipés dans notre budget 2015 ne se sont pas concrétisés, du moins l'ont-ils été plus modestement, mais, nous dit-on, 2016 est plus prometteur.

Bien que l'élaboration du budget demeure un exercice complexe et qu'il le soit de plus en plus en considération des nouvelles règles de fiscalité qui se négocient entre l'État et les Villes, par le biais des grandes unions municipales, il n'en demeure pas moins que l'avenir qui se dessine nous amène, comme Ville, à ne compter que sur nous-mêmes pour assurer notre croissance ainsi que celle de nos revenus. À tort peut-être, c'est l'essor de notre Ville qui permet de stabiliser le niveau de taxation foncière; s'il n'y a pas de développement, il n'y a pas de nouveaux revenus et, par voie de conséquence, le fardeau du paiement des services reviendra à tous ceux et celles qui habitent le territoire. Les nouveaux commerces, les entreprises de services et les industries sont des créateurs d'emplois et aussi des moteurs de notre économie locale. Nous investissons pour faire en sorte que de nouvelles entreprises s'installent chez-nous, créent des emplois qui amèneront de nouveaux arrivants qui achèteront des maisons, bénéficieront des services des commerces et dont les enfants fréquenteront nos écoles. C'est une roue, infernale parfois, qui tourne pour nous comme pour toutes les villes et villages du Québec. Pour notre part, nous y mettons beaucoup d'intensité parce que nous avons un milieu de vie particulier à offrir.

Ce budget, que nous présentons aujourd'hui, a été élaboré en respectant notre mission première, soit d'assurer le développement du territoire, de favoriser la vitalité de notre collectivité, de fournir des services municipaux de qualité et de mettre aux normes et/ou maintenir les équipements et les infrastructures publics en bon état.

Dans cette perspective et comme ce fut le cas pour les années précédentes, nous avons travaillé à maintenir l'équilibre budgétaire en limitant au maximum l'effort fiscal requis par nos contribuables tout en soutenant adéquatement l'offre de services à nos citoyens. Ce budget 2016 nous permet donc de poursuivre le travail entrepris afin de rencontrer nos choix stratégiques. Faut-il rappeler que nous élaborons, depuis 2014, des prévisions budgétaires dans un contexte de compressions imposées et issues du pacte fiscal transitoire Québec-Municipalités, lequel nous conduit aujourd'hui à un nouveau pacte qui fixera jusqu'en 2019 les transferts fiscaux de Québec aux municipalités. Les retours fiscaux seront limités d'où le fait que nous devons ne compter que sur nous-mêmes pour boucler notre budget.

Toutefois, de nouvelles avenues s'offrent à nous en matière d'environnement et de qualité de vie. On se demande toujours si ces grandes conférences mondiales, comme celle sur le climat qui se tenait jusqu'à tout récemment à Paris, auront un impact sur notre avenir.

Eh bien oui! Les annonces qui s'y font nous permettent d'entrevoir des programmes qui devraient récompenser à court et moyen termes nos efforts en matière de protection de l'environnement. Le Conseil réfléchit d'ailleurs sur la possibilité d'ouvrir un champ de taxation dédié à la qualité de l'environnement. Ce n'est pas pour cette année bien sûr, mais nous devons faire la démonstration que nous investissons dans les domaines verts pour pouvoir tirer avantage des fonds verts qui seront redistribués pour répondre aux besoins des populations locales justement en matière d'amélioration du milieu de vie. Nous aurons l'occasion d'aborder à nouveau la question, au cours de l'année 2016, et verrons comment on pourra s'appliquer à créer un espace fiscal à ces politiques « vertes » qui changeront nos paysages urbain et rural dans un proche avenir.

Le programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018 que nous vous présenterons à la suite, bien que plus modeste que par les années antérieures, assurera, dans une certaine mesure, la continuité des travaux qui sont en cours de réalisation; on ne peut s'arrêter, dans cet engagement, de remettre en état plusieurs de nos infrastructures vétustes. Quelques projets, dont la planification est déjà entreprise, verront le jour, tout en assurant le lien avec le plan stratégique de développement durable. Vous pourrez constater l'ampleur de nos investissements à venir un peu plus loin dans le cadre de cette présentation.

### **Retour sur l'année 2015**

L'année 2015 aura également été une année de compressions demandant des efforts de gestion et des défis financiers importants, conséquence du pacte fiscal transitoire entre les Municipalités et le Gouvernement en vigueur pour la présente année seulement. Rappelons-nous que le pacte fiscal définit les transferts financiers de l'État aux Villes afin que celles-ci puissent s'acquitter des responsabilités que ce même État lui confie. Ce pacte fiscal transitoire représente pour l'année 2015, un manque à

gagner estimé à 1 M\$ pour notre ville. Au cours de l'année, l'Union des municipalités du Québec a poursuivi ses discussions avec le Gouvernement du Québec afin de négocier des conditions de transferts fiscaux plus représentatifs pour les services qui sont offerts par les Villes.

Les municipalités sont de plus en plus sollicitées et doivent offrir davantage de services aux citoyens compte tenu des désengagements de l'État dans beaucoup de domaines, notamment dans la gestion et l'entretien des routes, dans l'offre sociale et de santé préventive et enfin dans la gestion environnementale de nos milieux de vie.

Le 29 septembre dernier, les représentants de l'Union des municipalités du Québec signaient une entente de quatre années (2016-2019) avec le Gouvernement du Québec. Cette entente vient confirmer la récurrence des compressions déjà imposées pour les années 2014 et 2015 représentant, tel que mentionné précédemment, un manque à gagner de près de 3 M\$ pour notre Ville. Comme monnaie d'échange, le Gouvernement entend consentir des pouvoirs accrus aux Villes dans leurs négociations salariales avec leurs employés; mais est-ce bien un véritable pouvoir? La voie de la négociation avec nos employés est, à notre avis, un gage de cohésion, de performance et d'excellence. C'est davantage dans cette direction que nous souhaitons aller. Entre temps, la Ville devra toujours composer avec d'importants revenus en moins pour l'année 2016, ce qui a rendu plus difficile l'atteinte de l'équilibre budgétaire de l'exercice annuel dont nous allons présenter les conclusions ce soir.

L'année 2015 a été plus tranquille sur le plan de la croissance, de la réalisation des grands travaux et sur le plan des investissements résidentiels et commerciaux. L'austérité est apparue dans tous les commentaires comme si on devait suspendre le temps. Le simple fait de penser à ce terme faisait en sorte de ralentir les ardeurs. Les promoteurs en sont donc, plus souvent qu'autrement, restés à la planification plutôt que de penser à amorcer les chantiers. Néanmoins, nous nous sommes quand même bien tirés d'affaire. Sur le plan économique, notre Ville a encore été assez active en 2015; on sent l'impulsion, l'effet de la construction de l'A30 et l'impact de la mise en opération de la plateforme ferroviaire de CSX qui attirent les investisseurs. Plusieurs projets prévus cette année et/ou planifiés au cours des années précédentes ont été complétés, parachevés et/ou amorcés. Les projets adoptés au programme triennal

d'immobilisations 2015-2016-2017 ont déjà fait l'objet d'une présentation détaillée lors du dépôt du rapport sur la situation financière de la Ville à la séance du conseil du 20 octobre dernier. Je vous invite à revisiter ce rapport disponible sur le site Web de la Ville - section « Finances 2015 ». Voici un résumé des principaux travaux réalisés au cours de 2015 :

- Le parachèvement de la modernisation des stations de pompage des eaux usées (468 000 \$).
- La terminaison du projet de réfection de la station d'épuration des eaux usées qui sera inaugurée officiellement sous peu (546 000 \$).
- Le réaménagement de l'intersection de l'A530 et du boulevard des Érables en lien avec le projet du terminal intermodal de la compagnie CSX (801 000 \$).
- Les infrastructures sur le boulevard Monseigneur-Langlois et le rang du Milieu afin de desservir le nouvel Écocentre (448 000 \$).
- La réhabilitation des infrastructures des rues Fabre et Bourget incluant l'ajout des services du projet domiciliaire « Écoquartier » longeant la rivière Saint-Charles (877 000 \$).
- Le pavage des rues de nouveaux projets domiciliaires (356 000 \$).
- La réfection et la mise aux normes de certains bâtiments municipaux notamment l'église Saint-Augustin, l'édifice Raphaël-Barrette et bien d'autres (2 336 000 \$).
- L'acquisition de terrains visant à planifier le développement domiciliaire et routier du secteur La Baie (2 063 000 \$).
- Le programme de réfection des infrastructures d'aqueduc (475 000 \$).

Un autre aspect important à considérer dans ce même contexte fiscal et dans lequel nous devons évoluer au cours de la prochaine année est celui du partage des coûts du déficit accumulé, voire du passif actuariel du régime de retraite de nos employés. L'adoption, en février dernier, de la Loi 15 favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées dans le secteur municipal établissant le partage des coûts et des déficits de retraite, demeure une préoccupation pour la Ville aussi bien que pour nos employés. Au début de l'année 2016, la Ville entreprendra une période de négociation avec les participants actifs du régime, par l'entremise de leurs associations respectives, en vue de convenir d'une entente respectant les dispositions de cette loi. La Ville souhaite en arriver à une entente avec

ses employés dans la plus grande harmonie possible et à la satisfaction de l'ensemble de nos participants sans devoir recourir aux procédures de conciliation et/ou d'arbitrage prévues dans cette loi.

Compte tenu de l'application rétroactive des règles de partage imposées par cette loi, des économies substantielles seront prises en compte lors de la mise au point de notre rapport financier de l'exercice 2015. Ces mêmes économies sont également reflétées dans le coût des charges sociales du présent budget.

Un dernier élément majeur relié au contexte économique concerne les programmes financiers gouvernementaux supportant les investissements dans la réhabilitation de nos infrastructures. Le nouveau programme de transfert de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 permettra à la Ville de profiter de subventions pour continuer le travail de réhabilitation des réseaux d'infrastructures; ce programme contribuant grandement à financer une partie importante des coûts des travaux réalisés réduisant, par le fait même, le fardeau fiscal imposé à l'ensemble de nos contribuables.

Nous en sommes aujourd'hui à l'heure des bilans; une année d'activités et de projets se termine. Nous avons récemment publié la brochure « Bilan des réalisations de l'année 2015 », force est de constater que, malgré les ralentissements et les effets de l'austérité, nous avons réussi à nous dépasser, encore une fois, à faire plus avec moins. Le personnel municipal doit être félicité pour l'engagement qu'il a pris à faire rayonner notre ville. Nous pouvons être fiers du travail accompli et du chemin parcouru. Nous devons maintenant mettre la table pour la prochaine année.

On ne peut passer sous silence une réalisation importante en termes de développement durable, soit la mise en opération, le 22 avril dernier, du complexe « Écocentre ».

Cette infrastructure a répondu à la demande de la population et recevait dès le 7 octobre suivant, son 10 000<sup>e</sup> visiteur. L'Écocentre rencontrera les objectifs de réduction de matières résiduelles destinées à l'enfouissement sanitaire de la MRC de Beauharnois-Salaberry et ceux du Gouvernement du Québec relativement au

recyclage des matières résiduelles et de matériaux secs. Par conséquent, la performance de récupération et de revalorisation des matières recyclables, lesquelles sont trop souvent dirigées vers les sites d'enfouissement, sera améliorée, réduisant ainsi les charges financières croissantes associées à la disposition ultime des déchets.

Rappelons que dans le cadre de la signature du pacte fiscal 2016-2019, le Gouvernement du Québec a reporté au 31 décembre 2022, l'objectif de 0 % déchet destiné à l'enfouissement, une autre mesure qui aura sa part d'effets sur les coûts municipaux de disposition des matières résiduelles. Cette mesure d'allègement de l'objectif « zéro déchet à l'enfouissement » nous laissera le temps de mieux introduire notre démarche de collecte d'une troisième voie, celle des matières putrescibles. Nous préparons d'ailleurs un projet pilote qui nous permettra de parfaire notre méthodologie de collecte avant de l'appliquer à l'ensemble de la ville au cours de l'année 2017.

Le projet visant à construire et à mettre en service une usine de biométhanisation pour traiter les matières biodégradables domestiques, en collaboration avec la MRC de Beauharnois-Salaberry et celle voisine de Roussillon, est toujours à l'étude et en cours de planification. Les matières organiques contenues dans nos actuels déchets domestiques, soit environ 40 % du volume total, seront dirigées vers une usine qui les transformera en gaz destiné à la production d'énergie. La réalisation de ce projet doit être entreprise en 2017-2018.

### **Aperçu de l'année 2016**

L'année 2016 s'amorce également avec les mêmes hypothèses de travail que lors de la mise au point des prévisions budgétaires de 2015, soit avec la pression qu'exercent les décisions de l'État sur notre capacité de se développer et de financer l'ensemble des services offerts à nos citoyens.

Depuis de nombreuses années, nos responsabilités municipales ont été grandement axées sur les services dédiés à « l'immeuble » : sécurité incendie, aqueduc, égout, matières résiduelles, urbanisme, etc. Ces domaines ont toujours fait partie du quotidien d'une municipalité et nous les contrôlons très bien. Mais voilà que, depuis quelques années, d'autres champs de compétence sont venus s'ajouter. Ces champs,

désormais axés sur l'individu, apportent également une pression sur l'équilibre budgétaire annuel, mentionnons entre autres le développement durable et le développement social. Sur le plan du développement social, nous assurons une responsabilité grandissante en termes d'équilibre social, une responsabilité qui nous est transférée par les paliers supérieurs de nos gouvernements se désengageant, de plus en plus, de ce champ d'activité. Nous souhaitons toutefois que le Gouvernement nous transfère également les moyens financiers visant à assurer ces services.

En ce qui concerne les infrastructures, les travaux à prioriser et les engagements anticipés par le Conseil municipal vous sont soumis dans le cadre de l'adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2017-2018. Le Conseil a choisi, pour l'exercice 2016, d'adopter un programme d'investissement un peu plus modeste compte tenu de la pression que le service de la dette exerce sur le budget annuel d'opération. Les nouveaux projets seront autorisés en fonction des disponibilités financières, de leur impact sur le service de la dette, et les opportunités de subventions qui s'offrent au Conseil. Il sera tout de même possible, en cours d'année, de réaliser, reporter ou même annuler certains travaux.

Les projets ciblés par le Conseil ont tous un objectif commun, celui d'améliorer la qualité de vie et le mieux-être de nos citoyens. Les travaux que nous avons amorcés au cours de la présente année devront être complétés. Toutefois, ceux que nous allons entreprendre relèveront de l'urgence de leur exécution ou encore, qu'ils seront accompagnés d'une contribution gouvernementale issue des programmes de financement dédiés à la réhabilitation ou à la mise à niveau de nos infrastructures.

Nous allons continuer à prioriser le développement économique de notre ville afin de créer de la richesse collective et d'améliorer les conditions d'emploi sur notre territoire. Des projets industriels et commerciaux se concrétisent pour certains et se planifient pour d'autres. Pour assurer la croissance économique, il faut être en mesure d'offrir aux développeurs et investisseurs des infrastructures modernes, efficaces et performantes. La réfection de nos réseaux de services profite également aux citoyens en améliorant leur qualité de vie.



Cependant, l'État exerce encore un contrôle, parfois trop grand, sur bien des étapes dans le processus décisionnel d'approbation des projets. Nous mettons du temps et de l'énergie à faire approuver les projets et devons respecter les normes édictées par divers ministères : le MAMOT (le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire) et le MDDELCC (ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques) pour ne nommer que ceux-là. Le dépôt du rapport du « Groupe de travail sur la simplification de la reddition de compte des municipalités », le rapport Perreault, déposé en octobre dernier, a permis de faire la lumière sur la lourdeur de la bureaucratie imposée par le Gouvernement sur la gestion municipale. La mise en application de ses conclusions pourrait permettre des économies administratives substantielles tant au niveau municipal que gouvernemental et ainsi dégager le personnel à l'accomplissement de sa mission première, soit celle de servir le citoyen.

Les activités du Port de Valleyfield sont toujours en croissance depuis plusieurs années. Le port s'avère un outil exceptionnel de développement économique et de nombreuses entreprises s'installent ou projettent de s'installer à proximité pour profiter du levier que constitue le moyen de transport auquel il donne accès. La première stratégie maritime, déposée en juin dernier par le Gouvernement du Québec, pourrait stimuler de façon importante la croissance du port de Salaberry-de-Valleyfield. Le port sera d'ailleurs au centre du développement d'une zone industrialo-portuaire, décrétée par le Gouvernement du Québec, dans le cadre de l'application de sa stratégie maritime. Un comité formé de plusieurs représentants gouvernementaux, de représentants de la Ville, du CLDet de la MRC de Beauharnois-Salaberry se penche actuellement sur la définition territoriale de la zone. L'avenir de notre développement portuaire et industriel passe par les conclusions de ce comité de travail.

De nombreux projets de développement sont en cours de planification dans nos services d'Urbanisme et d'Ingénierie. De nouveaux projets viendront s'ajouter à l'offre industrielle, commerciale et résidentielle sur l'ensemble de notre territoire. Des travaux liés au développement résidentiel, particulièrement dans les secteurs Grande-Île, Saint-Timothée, les quartiers Champlain et La Baie seront entrepris et/ou poursuivis.

## **Rôle d'évaluation**

Les revenus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield proviennent en grande partie d'une taxation basée sur les valeurs foncières. Ainsi, la construction de nouveaux immeubles et les modifications majeures apportées aux immeubles existants font augmenter l'assiette foncière municipale. Entre le 15 septembre 2014 et le 15 septembre 2015, l'assiette foncière imposable s'est accrue de 76,9 M\$ représentant 2,16 % par rapport à la valeur déposée au 15 septembre 2014. La richesse foncière globale de la Ville totalise désormais 3,645 milliards de dollars au 15 septembre 2015.

À noter que le rôle triennal d'évaluation foncière actuel en sera à sa troisième et dernière année d'application. Les valeurs qui y sont consignées constitueront donc leur ultime année d'utilisation. Tel que décrété par le Gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, un évaluateur indépendant, en l'occurrence la firme Évimbec, aura l'obligation de déposer vers le mois de septembre 2016, un nouveau rôle d'évaluation qui prendra effet pour les années 2017-2018-2019. On se doit de rappeler aux propriétaires fonciers que l'évaluation de chacun des immeubles peut, par ailleurs, varier dans des proportions différentes, en raison notamment de l'évolution du marché immobilier, qui lui, est grandement influencé par la variation des ventes réalisées dans les secteurs où ils sont localisés. Le Conseil municipal et/ou le Service des finances d'une ville n'ont aucune influence sur l'établissement de la valeur de ces immeubles.

## **Budget 2016**

Nous soumettons donc aujourd'hui les prévisions budgétaires pour la prochaine année. Ce budget découle d'un processus rigoureux et laborieux de planification qui nous a amenés à faire le point sur les résultats préliminaires de l'année en cours, pour enfin établir les objectifs et les priorités pour l'année 2016.

Tel que mentionné en introduction, nous avons élaboré ce budget avec la volonté de maintenir l'offre de services de la Ville tout en minimisant l'impact sur le fardeau fiscal des contribuables. La recherche de l'équilibre entre revenus et dépenses nous impose des limites et nous amène à adopter et à appliquer les principes d'une gestion

responsable tout en portant une attention particulière à notre enrichissement collectif et, bien sûr, au contrôle de notre endettement.

Les directions de service, sous la coordination du directeur général, ont été, depuis septembre dernier, à pied d'œuvre pour élaborer et soumettre des propositions budgétaires, lesquelles ont fait l'objet d'une analyse systématique réalisée par le Conseil municipal.

### **Prévisions budgétaires 2016**

Les prévisions budgétaires de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour l'année financière 2016 sont, tel que requis par la Loi, équilibrées à 76 156 332 \$ comparativement à 74 637 936 \$ pour l'année précédente, soit une augmentation de 1 518 396 \$, représentant une croissance de 2,03 % par rapport à 2015.

Plusieurs facteurs ont influencé le processus de prévisions budgétaires pour l'année 2016, notamment les points suivants :

- Conventions collectives et charges sociales (+ 1 000 000 \$).
- Coûts du régime de retraite des employés (– 530 000 \$).
- Service de la dette (+ 1 200 000 \$).

Compte tenu de ces facteurs et afin de limiter l'effort fiscal de nos contribuables, nous avons exigé de nos services une réduction dans l'ensemble de leurs dépenses d'opération. Nous avons également maintenu et bonifié les revenus liés à la vente de terrains résidentiels, commerciaux et industriels visant le développement à court terme. Nous serons, tout de même, dans l'obligation de demander un effort fiscal supplémentaire à nos contribuables par une augmentation du taux de la taxe foncière.

Nous aurons, une fois de plus, réussi notre mission malgré :

- Des compressions financières de 2,7 M\$ issues de nouvelles règles de transferts fiscaux de l'État ayant eu des impacts sur les deux dernières années, soit 1,7 M\$ en 2014 et 1 M\$ en 2015.
- Des responsabilités sociales grandissantes pour les villes comme la nôtre.

### **Dépenses**

Établir la prévision des dépenses est toujours une tâche des plus difficiles. Les besoins manifestés par nos citoyens sont de plus en plus grands; nous disposons de moins de ressources et nous demandons à nos directions de service un effort constant de rationalisation.

De plus, le financement des travaux de réhabilitation des infrastructures municipales, mis en œuvre depuis 2009, demande l'apport constant de nouvelles ressources à la fois financières et humaines.

### **Administration générale**

Le budget alloué à la fonction « Administration générale » totalise 6 736 808 \$ comparativement à 6 517 705 \$, soit une augmentation de 219 103 \$ s'expliquant ainsi :

- Renouvellement du contrat pour le service d'évaluation municipale (+ 220 000 \$) exigé en très grande partie par la modernisation réglementaire du système d'évaluation municipale décrétée par le Gouvernement du Québec.

## **Sécurité publique**

Le budget consenti à la fonction « Sécurité publique » se chiffre à 11 729 905 \$ comparativement à 11 323 713 \$, soit une hausse de 406 192 \$ qui s'explique comme suit :

- Augmentation des coûts reliés à la masse salariale et aux charges sociales du Service de sécurité incendie (+ 420 000 \$) en lien avec les négociations syndicales visant le renouvellement de la convention collective des pompiers échue depuis le 31 décembre 2013.

## **Transport**

Le budget relié à la fonction « Transport » s'élève à 11 820 452 \$ comparativement à 11 570 949 \$, soit une augmentation de 249 503 \$ que l'on peut attribuer aux facteurs suivants :

- Compte tenu de l'hiver dernier, nous avons jugé bon d'allouer quelques sommes supplémentaires à la fonction « Déneigement » (+ 130 000 \$) d'abord en raison de l'indexation du contrat de déneigement, puis de la location d'équipements et véhicules additionnels et de l'épandage d'abrasifs supplémentaires.
- La fonction « Circulation et stationnement » a également fait l'objet d'un réajustement (+ 80 000 \$) afin d'assurer une meilleure qualité dans le rendu des services.

## **Hygiène du milieu**

Le budget alloué à la fonction « Hygiène du milieu » totalise 14 761 081 \$ comparativement à 14 434 871 \$ démontrant une hausse de 326 210 \$, celle-ci s'explique par les raisons suivantes :

- Une fois de plus, le dur hiver dernier nous ayant laissé au passage un nombre considérable de bris sur les réseaux, nous avons jugé important

d'allouer des sommes supplémentaires à l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout, une somme additionnelle de 210 000 \$ est donc imputée à cette fonction.

- À la rubrique « Matières résiduelles », on dénote quelques variables pour expliquer l'augmentation de coûts de 125 000 \$ :
  - La fonction « Déchets domestiques » amène une économie nette de 115 000 \$ provenant des coûts réduits pour l'enfouissement sanitaire combinés à l'indexation du coût du service pour la collecte et le transport.
  - Le renouvellement, par la MRC de Beauharnois-Salaberry, du contrat pour la collecte sélective apporte une économie de 35 000 \$ sur la quote-part de notre ville pour 2016.
  - Un projet pilote pour la collecte des matières organiques devrait être réalisé en 2016; une somme de 125 000 \$ sera consentie à sa mise en place.
  - L'ouverture de l'Écocentre, en avril dernier, aura eu les effets escomptés sur la réduction des rebuts transportés à l'enfouissement. Le budget alloué en 2015 ne touchait que neuf mois de l'année, soit de mai à décembre 2015. Étant donné que 2016 sera une année complète d'opération et compte tenu du succès de cette initiative, des sommes supplémentaires de l'ordre de 155 000 \$ doivent être consenties afin d'atteindre le niveau maximal de performance.

## **Santé et bien-être**

Le budget affecté à la fonction « Santé et bien-être » totalise 458 920 \$ comparativement à 472 156 \$ constituant une diminution de 13 536 \$. Cette diminution provient exclusivement des sommes consenties à l'organisation du colloque « Villes et Villages en santé », tenu chez nous, les 17 et 18 septembre dernier.

## **Aménagement, urbanisme et développement**

Le budget alloué à la fonction « Aménagement, urbanisme et développement » totalise 3 672 508 \$ comparativement à 3 807 569 \$ représentant une diminution de 135 061 \$, celle-ci s'explique par les raisons suivantes :

- Certains programmes de rénovation urbaine étant terminés, non reconduits ou moins populaires, ont permis de dégager une marge de manœuvre de l'ordre de 155 000 \$.
- Une somme de 43 000 \$ a été imputée à l'augmentation de la quote-part de la MRC de Beauharnois-Salaberry pour le développement économique. Incidemment, le maintien de la structure du CLD Beauharnois-Salaberry, souhaité par la Ville, a reçu l'appui des maires de la MRC. En raison du désengagement financier partiel de l'État, nous devons combler une partie des besoins pour assurer un fonctionnement adéquat du Centre local de développement.

## **Loisirs et culture**

Le budget alloué à la fonction « Loisirs et culture » s'établit à 8 851 269 \$ comparativement à 9 393 069 \$, soit une diminution de 541 800 \$. Voici quelques détails expliquant cette diminution :

- Une grande partie de cette variation (400 000 \$) provient exclusivement de la modification du traitement comptable des heures de location des aré纳斯 avec les Centres Sportifs de Salaberry-de-Valleyfield et de la piscine avec la Cité des Arts et des Sports. Les organismes utilisateurs sont devenus, depuis septembre 2015, entièrement responsables de la location de ces installations sportives, ceci a donc pour effet de réduire une dépense qui était en lien avec un revenu.

- Certains bâtiments reliés aux loisirs et à la culture, notamment l'église Saint-Augustin, ont fait l'objet d'une disposition ou d'un réaménagement budgétaire occasionnant une économie de l'ordre 85 000 \$.

### **Frais de financement**

Le budget alloué à la fonction « Frais de financement » s'établit à 5 930 950 \$ comparativement à 5 869 354 \$, soit une augmentation de 61 596 \$. Voici quelques renseignements expliquant la nature de cette variation :

- La charge d'intérêts sur la dette obligataire augmente dans les faits d'environ 300 000 \$. Cette augmentation est toujours en lien direct avec le programme de réhabilitation des infrastructures amorcé en 2009, lequel se poursuit dans la perspective de moderniser, voire mettre aux normes, l'ensemble de nos infrastructures vétustes et coûteuses à entretenir et à exploiter. Il est toujours important de rappeler qu'une partie de cette charge est assumée par les riverains tributaires des travaux et par des subventions en provenance des gouvernements provincial et fédéral. On peut rappeler aux contribuables que la Ville finance l'ensemble de ses investissements, par l'entremise du ministère des Finances du Québec, à des taux d'intérêt très bas en fonction du comportement des marchés financiers.
- Les règles édictées par la Loi 15 favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées dans le secteur municipal permettant d'établir le partage des coûts et des déficits de retraite génèrent une économie de 259 000 \$ sur la charge d'intérêts des avantages sociaux futurs du régime.

### **Remboursement de dettes**

Le budget alloué à la fonction « Remboursement de dettes » totalise 10 704 845 \$ comparativement à 9 812 404 \$ pour 2015, une augmentation de 892 441 \$.



Nous pourrions reprendre les détails discutés au premier paragraphe de la rubrique précédente « Frais de financement » pour expliquer cette hausse considérant que la nature de ces deux rubriques est en lien direct.

### **Immobilisations**

Le budget alloué à la fonction « Immobilisations » totalise 272 140 \$ comparativement à 256 506 \$ pour 2015, une augmentation de 15 634 \$.

Cette section fait référence à l'acquisition de biens, d'équipement et d'outillage dont l'usage sera réparti sur plusieurs exercices financiers, ces immobilisations étant financées à même le budget d'opération.

### **Affectations aux surplus**

Le budget alloué à la fonction « Affectations aux surplus » totalise 1 217 454 \$ comparativement à 1 179 640 \$, une augmentation de 37 814 \$ en comparaison du budget antérieur.

Cette fonction se définit par le fait de prendre certains revenus inscrits au budget annuel et de les transférer dans des « fonds réservés ». Ces transferts sont obligatoires, car ils sont prescrits par les règles du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) étant donné la nature légale de ces fonds. Plus précisément, il s'agit, dans un premier temps, de remboursements annuels pour des projets dont le financement a été assuré par le fonds de roulement et dans un deuxième temps, par les sommes perçues en vertu des droits sur les carrières et sablières. On peut mentionner que le fonds de roulement sert de levier visant à autofinancer différents projets de la Ville, tandis que les revenus provenant des droits sur les carrières et sablières sont dévolus exclusivement à l'entretien des voies publiques endommagées par le passage des camions lourds.

## **Revenus**

Afin d'assurer le paiement de l'ensemble des dépenses discutées précédemment, il est nécessaire de disposer des sommes d'argent suffisantes pour pourvoir à leur financement. Voici un aperçu des différentes sources de revenus qui contribuent au financement des dépenses budgétées :

- Les revenus de taxes foncières.
- La tarification des services.
- Les compensations tenant lieu de taxes constituant l'équivalent de la taxation et de la tarification spécifique aux immeubles des différents paliers de gouvernement.
- Les revenus de transfert représentant le support financier gouvernemental par le biais de subventions ou d'ententes fiscales.
- Les services rendus représentant toutes les charges qu'une Ville est en droit de facturer pour les différents services qu'elle a l'obligation de rendre.
- Les autres recettes qui sont le regroupement de plusieurs sources de revenus dont les droits, licences et permis, les amendes et pénalités, les intérêts et les autres natures non définies distinctement.
- Les affectations du surplus.

Les revenus de notre Ville, comme pour la plupart des villes québécoises, proviennent pour une grande partie de deux sources :

- La taxation foncière (40 699 337 \$) représentant 53,44 %, des revenus totaux.
- La tarification des services (20 741 914 \$) représentant 27,24 % des revenus totaux.

On peut donc constater que ces deux sources de revenus sont très importantes pour l'ensemble des villes du Québec et la nôtre n'y fait pas exception. Elles totalisent donc 61 441 251 \$ représentant un pourcentage de 80,68 % des revenus totaux budgétés.

## **Taxation foncière**

La taxe foncière générale en est une à taux variés qui s'applique à tous les immeubles imposables situés sur le territoire campivallensien. Les taux varient selon six catégories d'immeubles :

- La catégorie dite résiduelle qui englobe les immeubles résidentiels de cinq logements et moins.
- La catégorie des immeubles de 6 logements ou plus.
- La catégorie des immeubles non résidentiels (commerces).
- La catégorie des immeubles industriels.
- La catégorie des terrains vagues desservis.
- La catégorie des immeubles agricoles.

Nous avons tenu compte des dispositions prévues dans le décret de regroupement des trois anciennes municipalités, lesquelles s'appliquent toujours. Tous les taux de taxes qui seront soumis dans ce budget comprennent l'augmentation générale et le paiement, par les contribuables des anciens territoires, de leur ancienne dette municipale respective.

### **Immeubles résidentiels de cinq logements et moins**

J'annonce donc que le taux de base de la taxation foncière pour 2016 est fixé pour le secteur Salaberry-de-Valleyfield à 0,8250 \$ du 100 \$ d'évaluation, que le taux de base du secteur Saint-Timothée est fixé à 0,8015 \$ du 100 \$ d'évaluation et que le taux de base du secteur Grande-Île est fixé à 0,8007 \$. Ces taux de taxes s'appliquent aux évaluations foncières figurant au rôle d'évaluation pour chaque propriété. Ces taux, établis pour chacune des anciennes municipalités, constituent les « taux de base » servant au calcul des taux de taxes pour les autres catégories d'établissements ou de propriétés.

### **Immeubles résidentiels de six logements ou plus**

Les taux de taxation foncière de la catégorie des immeubles résidentiels de six logements et plus ont été ajustés en tenant compte du taux de base de chacun des secteurs municipaux et des facteurs de transfert fiscaux résultant du dépôt du rôle d'évaluation. Les taux pour cette catégorie sont fixés à 0,9204 \$ du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Salaberry-de-Valleyfield, à 0,8942 \$ du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Saint-Timothée et à 0,8933 \$ du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Grande-Île.

### **Immeubles non résidentiels**

Compte tenu des autres dispositions réglementaires, les taux de taxation pour cette catégorie d'immeubles seront réajustés et sont fixés à 2,0250 \$ du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Salaberry-de-Valleyfield, à 2,0015 \$ du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Saint-Timothée et à 2,0007 \$ du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Grande-Île.

### **Immeubles industriels**

Pour cette catégorie d'immeubles, les taux de taxation foncière ont été ajustés en tenant compte des facteurs de transfert fiscaux résultant du dépôt du rôle d'évaluation avec la catégorie des immeubles non résidentiels. Les taux sont ainsi fixés à 2,6350 \$ du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Salaberry-de-Valleyfield, à 2,6115 \$ du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Saint-Timothée et à 2,6107 \$ du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Grande-Île.

### **Terrains vagues desservis**

Les taux de taxes pour les terrains vagues bénéficiant des services municipaux sont établis au double des taux fixés pour les immeubles de cinq logements et moins. Ils seront donc fixés pour le secteur Salaberry-de-Valleyfield à 1,6500 \$ du 100 \$ d'évaluation, pour le secteur Saint-Timothée à 1,6030 \$ du 100 \$ d'évaluation et pour le secteur Grande-Île à 1,6014 \$ du 100 \$ d'évaluation.

## **Immeubles agricoles**

Les taux de taxation pour les immeubles du secteur agricole sont fixés sur la même base que la catégorie des immeubles résidentiels de cinq logements et moins.

## **Tarification des services municipaux**

La méthode de tarification des services municipaux tient compte des coûts réels du rendu des services publics et de leur indexation annuelle, s'il y a lieu. Le Conseil maintient cette politique depuis déjà plusieurs années et conservera cet engagement pour les années à venir. L'analyse annuelle des coûts réels du rendu des services publics, appliquée aux données budgétaires de 2016, nous permet de conclure, pour une quatrième année consécutive, que les tarifs actuels sont suffisants et représentent les coûts réels du rendu des services publics. Par conséquent, sauf en ce qui concerne le tarif pour la fourniture de l'eau potable pour la consommation excédentaire à 409 mètres cubes, les tarifs pour le rendu des services publics ne seront pas modifiés pour l'année 2016; ils sont donc fixés aux mêmes taux que ceux de l'année 2015.

Pour toute unité commerciale intégrée à une unité de logement (travailleur indépendant et/ou autonome), la tarification des services municipaux est fixée à un pourcentage de 25 % de l'ensemble des tarifs imposés à tout bâtiment du secteur commercial. Cette tarification pour l'année 2016 représente une somme maximale de 248 \$.

## **Fourniture de l'eau potable**

Le tarif annuel pour l'approvisionnement en eau potable demeure fixé à 221 \$ par unité d'habitation. Étant donné la grande quantité d'eau supplémentaire requise, le propriétaire d'une piscine hors-terre paiera 33 \$ annuellement et le propriétaire d'une piscine creusée paiera un tarif annuel de 47 \$.

Compte tenu de la présence de compteurs d'eau dans toutes les unités commerciales et industrielles du territoire, le tarif de base est également fixé à 221 \$ pour les premiers 409 mètres cubes consommés. À ce tarif s'ajoute une charge supplémentaire progressive en fonction de l'évolution de la consommation. Tel que mentionné précédemment, compte tenu d'une iniquité constatée depuis 2015 dans la répartition du coût de ce service, nous procédons à un ajustement de la tarification pour les consommations supérieures à 409 mètres cubes afin de refléter une plus grande équité fiscale envers tous les payeurs de taxes. À noter que ce tarif évoluera de la même façon pour les budgets futurs. Il faut comprendre que les plus grands consommateurs paieront évidemment davantage pour l'usage qu'ils font du service et ceux qui feront l'effort d'économiser l'eau seront certes moins pénalisés, voire même avantagés.

### **Épuration des eaux usées**

La réalisation des travaux de modernisation des infrastructures de la station d'épuration des eaux usées La Seigneurie est complétée. Le financement des travaux de l'ordre de 17 M\$ a été, en grande partie, assumé par le biais d'une subvention gouvernementale de 90 % provenant des paliers fédéral et provincial. La portion du financement assumée par la Ville n'aura pas d'influence pour 2016 sur le tarif de traitement des eaux usées.

Le tarif annuel 2016 pour le traitement des eaux usées demeure donc fixé à 239 \$ par unité d'habitation.

### **Collecte des ordures ménagères**

La mise en opération, le 22 avril dernier, du complexe Écocentre a changé les habitudes de nos citoyens en ce qui a trait à leur gestion personnelle des matières résiduelles domestiques. Le succès de ce projet ne fait aucun doute, compte tenu de l'économie de 160 000 \$ réalisée par la réduction du tonnage des rebuts envoyés à l'enfouissement. La Ville verra à établir, s'il y a lieu, des ententes financières avec d'autres municipalités pour que leurs citoyens puissent aussi en bénéficier moyennant une contribution équitable.

Le tarif annuel pour la collecte des ordures ménagères destinées à l'enfouissement demeure donc fixé à 197 \$ par unité d'habitation. Le tarif pour chacune des unités commerciales demeure également fixé à 394 \$.

### **Collecte sélective**

Les objectifs gouvernementaux en matière de diversion de la disposition des matières résiduelles domestiques font partie de nos préoccupations quotidiennes. Chaque citoyen doit s'engager pour accroître sa participation au programme de recyclage de ces matières. Les subventions gouvernementales issues des programmes de redevances nous permettent d'amortir le coût de la facture transmise aux contribuables. Ainsi, le retour d'une partie de ces redevances vers les municipalités est désormais établi en regard des efforts de recyclage consentis par nos citoyens et de leurs rendements quantitatifs. L'atteinte des objectifs du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est un enjeu auquel on ne peut se soustraire et cela risque d'avoir un impact majeur sur les coûts à venir du service de disposition et de traitement des ordures ménagères de toutes sortes.

Le tarif annuel pour la collecte sélective demeure donc fixé à 68 \$ par unité d'habitation. Le tarif annuel pour chacune des unités de la catégorie commerciale demeure également fixé à 136 \$.

### **Échéances de taxes**

Les citoyens continueront de bénéficier, comme c'est le cas depuis plusieurs années maintenant, de l'étalement des versements de paiement des taxes en trois versements égaux. L'échéancier des versements sera le même que par le passé soit : 1<sup>er</sup> mars pour le premier versement, 1<sup>er</sup> juin pour le deuxième versement et 1<sup>er</sup> septembre pour le troisième et dernier versement. Les contribuables ont toujours la possibilité d'étaler leurs versements sur une plus longue période moyennant la charge d'intérêt prévue.

## **Compensations tenant lieu de taxes**

En vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, les immeubles possédés par les gouvernements du Québec et du Canada et leurs entreprises sont assujettis à des compensations équivalant au plein montant des taxes imposées par la Ville.

Cette même loi prévoit des compensations pour les immeubles des réseaux de la santé, du CÉGEP et des commissions scolaires. Elles sont établies à partir d'un taux appelé « Taux global de taxation (TGT) pondéré », lequel se situe à 1,4373 \$ par 100 \$ d'évaluation pour 2016. Il faut également mentionner que le Gouvernement du Québec applique un pourcentage réduit sur la valeur de cette compensation, un pourcentage de 80 % est appliqué aux immeubles des réseaux de la santé et du CÉGEP tandis que 65 % est appliqué aux immeubles du réseau des commissions scolaires.

## **Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2017-2018**

Le programme triennal d'immobilisations (PTI) doit être adopté, chaque année, par l'administration municipale. Le PTI est un outil de planification qui regroupe les projets d'investissement que la Ville prévoit effectuer au cours des trois prochaines années. Il présente les projets à réaliser pour la réfection de ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel, social et sportif, tout en améliorant la qualité de vie des citoyens par un meilleur aménagement urbain, et ce, dans une perspective de développement durable. Ce PTI s'insère dans le processus de planification des investissements et donne un aperçu des orientations du Conseil municipal en matière de développement de la ville. Celui-ci constitue aussi un guide qui permet aux directions des services municipaux de mieux orienter leurs plans d'action respectifs en regard de la vision du Conseil.

La liste de projets retenus est révisée périodiquement en considération des événements à survenir durant l'année budgétaire et des priorités discutées par les membres du conseil suite à l'étude du budget annuel.



Dans son programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018, le Conseil municipal propose d'investir 73,9 M\$ dans la réalisation d'un ensemble de projets dont 27,5 M\$ de ces investissements seront engagés en 2016.

Voici la liste des principaux projets qui seront complétés ou débutés en 2016 :

Réaménagement de la rue Jacques-Cartier (extrémité sud)	1 300 000 \$
Aménagement d'un écran antibruit – Autoroute 530	1 350 000 \$
Développement – secteur Saint-Eugène (Écoquartier)	1 300 000 \$
Réfection des infrastructures – boulevard du Havre (ouest)	7 000 000 \$
Chemisage d'aqueduc et protection cathodique	1 000 000 \$
Rénovation du collecteur Taillefer	2 500 000 \$
Prolongement des infrastructures – boulevard Gérard-Cadieux	2 000 000 \$
Pavage – nouveaux développements	500 000 \$
Infrastructures – parc industriel et portuaire Perron	1 300 000 \$
Infrastructures – rues Moco et Notre-Dame	1 500 000 \$
Prolongement infrastructures – rue de la Barrière	700 000 \$
Réfection des berges – parcs Delpha-Sauvé et Marcil	1 000 000 \$
Nouveau bâtiment – Services animaliers	1 200 000 \$

D'autres projets font actuellement l'objet d'analyses et d'études préliminaires au Service de l'ingénierie et entrent donc dans une planification à court et moyen termes, notons entre autres :

- Rénovation des infrastructures des rues Nicholson, Salaberry, Académie et Saint-Jean-Baptiste.
- Rénovation des infrastructures – secteur école Élisabeth-Monette.
- Réaménagement routier – boulevard Monseigneur-Langlois Ouest.
- Réaménagement du cours d'eau de drainage – secteur Bassin.
- Réfection du boulevard Sainte-Marie – rue Jacques-Cartier – A530.
- Berges des parcs Delpha-Sauvé, Marcil et de la marina.
- Création du parc linéaire de la rivière Saint-Charles.

Le financement des travaux d'investissement prévu en 2016 et chiffré dans le plan triennal que nous adoptons ce soir sera réalisé de la façon suivante :

• Subventions	4 050 000 \$
• Répartitions aux riverains bénéficiaires	7 500 000 \$
• Emprunts à long terme	15 760 000 \$

Plusieurs des travaux identifiés dans cette liste sont en cours d'exécution et seront complétés en 2016, d'autres seront entrepris et complétés au cours des années suivantes. Tous les travaux de réhabilitation d'infrastructures font partie d'une planification à moyen et long termes d'investissements. Ils ont fait l'objet d'analyses techniques de sorte que les cibles choisies, les lieux, routes et quartiers figurent sur une liste de priorités dans laquelle les infrastructures les plus âgées et les plus endommagées seront réhabilitées en premier. Ce plan d'intervention et ses priorités ont d'ailleurs été revus et approuvés par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et plusieurs d'entre eux sont admissibles aux divers programmes de subventions dédiés à la réhabilitation des infrastructures et/ou de dotation d'équipements municipaux.

Voilà donc, Chers citoyens et Chères citoyennes, l'orientation que souhaite donner le Conseil municipal à la démarche de saine gestion et de développement de notre Ville. La présentation de ce budget 2016 vous assure que les engagements que nous prenons permettront une amélioration constante de la qualité des services et une administration toujours plus rigoureuse. Malgré le fait que les responsabilités des municipalités évoluent rapidement au gré des transferts de celles de l'État, la volonté du Conseil demeure l'amélioration de la qualité de vie, à tous les points de vue, pour l'ensemble de nos citoyennes et citoyens.

Les membres du conseil municipal se sont engagés à mettre leur cœur et leur passion à faire de notre ville un modèle de milieu de vie où chacun et chacune d'entre nous souhaitons se réaliser.

Je termine en remerciant à nouveau les membres du conseil, le directeur général et son personnel de direction et en particulier ceux qui ont piloté la préparation du budget et de la documentation afférente.

Toutes les données contenues dans ce discours et ses annexes sont disponibles, à compter de maintenant, sur le site Internet de la Ville au **[www.ville.valleyfield.qc.ca](http://www.ville.valleyfield.qc.ca)**.

Permettez-moi en terminant, de vous souhaiter, en mon nom personnel et au nom des membres du conseil municipal, une année 2016 remplie de santé, de bonheur, de réalisations motivantes et enrichissantes pour chacun de vous et pour vos familles.

Poursuivez votre engagement à l'égard de votre municipalité, votre milieu de vie, et faites en sorte de la rendre meilleure et encore plus susceptible de vous en offrir un qui vous ressemble. Soyez fiers de votre ville, qu'elle soit à la hauteur de vos espérances et à celle de vos attentes comme citoyens et citoyennes.

Joyeux Noël et Bonne Année!



Denis Lapointe, ing. M. Ing. Env.  
Maire